

## DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

<b>Demandeur</b>	
Nom :	Prénom :
Adresse résidence principale :	
Code postal :	Commune :
N° Tél :	Mail :
Date de naissance du demandeur : <span style="float: right;"><i>(à renseigner obligatoirement)</i></span>	
<b>Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, architecte...)</b>	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :
N° Tél :	Mail :
<b>Installateur (si l'entreprise est connue au moment de cette demande)</b>	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :
N° Tél :	Mail :

Haute-Corrèze Communauté  
 SPANC [ Service Public d'Assainissement Non Collectif ]  
 23 Parc d'activité du Bois Saint-Michel 19200 USSEL  
 Tél direct service : 05.87.31.00.38  
 Sylvie LOUIS-GROSSET  
[slouisgrosset@hautecorrezecommunaute.fr](mailto:slouisgrosset@hautecorrezecommunaute.fr)

**A lire ATTENTIVEMENT :** Note d'information en page 9 de cette demande dont les tarifs en vigueur concernant les redevances dues au titre des prestations du Service Public d'Assainissement Non Collectif [ SPANC ].

## Caractéristiques du projet

<b>NATURE DU PROJET :</b>	Construction neuve <input type="checkbox"/>	Réhabilitation (avec permis de construire) <input type="checkbox"/>	Réhabilitation (sans permis de construire) <input type="checkbox"/>
---------------------------	---	---	---

Si demande de permis de construire, inscrire le numéro si connu :

Adresse du projet :

Code postal :

Commune :

Section cadastrale :

N° de parcelle :

Superficie totale :

## Propriétaire du terrain ou de l'habitation (si différent du demandeur)

Nom :

Prénom :

Adresse principale :

Code postal :

Commune :

## Caractéristiques de l'habitation ou autre projet immobilier

Habitation individuelle	<input type="checkbox"/>	Résidence principale	<input type="checkbox"/>
Résidence secondaire	<input type="checkbox"/>	Autres (camping, mobil-home, restaurant,..) Préciser :	
Nombre de chambres :		Nombre d'usagers	
Nombre de pièces principales * :		Capacité d'accueil :	EH

\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

## Destination des eaux pluviales

Réseau de surface (fossé, caniveaux...)	<input type="checkbox"/>	Infiltration sur la parcelle	<input type="checkbox"/>
Rétention (cuve, mare...)	<input type="checkbox"/>	Autre, préciser :	

## Caractéristiques du terrain

Nature de la surface disponible (pelouse, friche, culture, arbre, ...) :

Pente du terrain prévu pour l'assainissement : (cocher la case qui convient)

Plat	<input type="checkbox"/>	Faible (< 5 %)	<input type="checkbox"/>
Moyenne (entre 5 et 10 %)	<input type="checkbox"/>	Forte (> 10 %)	<input type="checkbox"/>

Environnement		
Terrain concerné par un profil de baignade	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Périmètre de protection d'un captage d'eau potable	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ou à proximité	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui, est-il destiné à la consommation humaine	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Distance par rapport au système de traitement	<35 m <input type="checkbox"/>	>35 m <input type="checkbox"/>
Présence d'une nappe d'eau à moins de 1 m de profondeur	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

## Définition de la filière

PRETRAITEMENT			
Fosse toutes eaux	<input type="checkbox"/>	Volume :	
<b>Type d'eaux usées collectées : (cocher la ou les cases qui conviennent)</b>			
Eaux vannes	<input type="checkbox"/>	Eaux de cuisine brutes	<input type="checkbox"/>
Eaux de cuisine prétraitées	<input type="checkbox"/>	Eaux de salle de bain brutes	<input type="checkbox"/>
Eaux de salle de bain prétraitées	<input type="checkbox"/>	Eaux de buanderie brutes	<input type="checkbox"/>
Eaux de buanderie prétraitées	<input type="checkbox"/>		

Bac à graisses	<input type="checkbox"/>	Volume :	
<b>Type d'eaux usées collectées : (cocher la ou les cases qui conviennent)</b>			
Eaux de cuisine	<input type="checkbox"/>	Eaux de salle de bain	<input type="checkbox"/>
Eaux de buanderie	<input type="checkbox"/>		

Fosse septique	<input type="checkbox"/>	Volume :	
<b>Type d'eaux usées collectées :</b>			
Eaux vannes	<input type="checkbox"/>		
<b>Le cas de conservation de prétraitement, ne s'applique que pour les réhabilitations. Celle-ci devra être rendue accessible, vidée et nettoyée pour la vérification de son état général.</b> Préciser la date de la vidange et l'état de la fosse : Date vidange : ____ / ____ / ____ Etat de la fosse :			

Ventilations		
Ventilation primaire :	Diamètre :	(Ø 100 mm minimum)
Ventilation secondaire :	Diamètre :	(Ø 100 mm minimum)
Extracteur prévu	Statique <input type="checkbox"/>	Eolien <input type="checkbox"/>

*Penser à localiser la ventilation sur les plans.*

Toilettes sèches		
Séparation urines / fèces	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Type de stockage et destination des matières produites (aire étanche et abritée notamment) :		
<i>Prévoir une filière de traitement adaptée pour les eaux ménagères.</i>		

Compléments		
Est-il prévu un préfiltre ?	Intégré <input type="checkbox"/>	Séparé <input type="checkbox"/> Si séparé volume : .....
Est-il prévu un poste de relevage ?	Oui <input type="checkbox"/> Si Oui, volume :	Non <input type="checkbox"/>
Autre :		

TRAITEMENT			
Traitement Eaux vannes / Eaux ménagères		Séparé <input type="checkbox"/>	Commun <input type="checkbox"/>
<b>Dispositif assurant l'épuration des effluents et l'évacuation par le sol</b>			
<i>Tranchées d'épandage à faible profondeur</i>			<input type="checkbox"/>
Nombre :	Longueur unitaire :	m	Longueur totale : m
<i>Filtre à sable vertical non drainé</i>			<input type="checkbox"/>
Longueur :	m	Largeur fixe :	5 m Surface : m <sup>2</sup>
<i>Autre filière</i>			<input type="checkbox"/>
Dimensionnement :			
<b>Dispositif assurant l'épuration par le sol</b>			
<i>Filtre à sable vertical drainé</i>			<input type="checkbox"/>
Longueur :	m	Largeur fixe :	5 m Surface : m <sup>2</sup>
<i>Filtre à sable horizontal drainé</i>			<input type="checkbox"/>
Longueur :	m	Largeur :	m Surface : m <sup>2</sup>
<i>Lit à massif de zéolithe</i>			<input type="checkbox"/>
Longueur :	m	Largeur :	m Surface : m <sup>2</sup>
<i>Filières agréées (de type microstations, filtres compacts ou filtres plantés)</i>			<input type="checkbox"/>
Marque :		Modèle :	
Dimensionnement : EH (Equivalent Habitant)		N° d'agrément :	
Autre filière (précisez):			<input type="checkbox"/>

<b>Chacune de ces filières possède un mode d'évacuation :</b>	
Evacuation par le sol : veuillez préciser ci-dessous le type et le dimensionnement :	<input type="checkbox"/>
Rejet vers le milieu hydraulique superficiel * : veuillez préciser ci-dessous l'exutoire :	<input type="checkbox"/>
Rejet par puits d'infiltration (dispositif uniquement autorisé sur la base d'une étude hydrogéologique).	<input type="checkbox"/>

\* Si le rejet s'effectue sur la parcelle d'un tiers, joindre obligatoirement à votre demande une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu.

**Dans l'ensemble de ces filières, des regards sont présents pour en vérifier le bon fonctionnement. Après remblaiement, ceux-ci doivent être accessibles et visibles.**

Observations éventuelles :

### Engagement du pétitionnaire (à remplir obligatoirement)

Le pétitionnaire s'engage à :

- Réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable,
- Adresser la déclaration d'intention de travaux au service cité en première page,
- Recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité,
- Respecter les règles techniques de réalisation du système proposé,
- Assurer le bon état de fonctionnement de son installation.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

### Liste des pièces à fournir (obligatoire)

Obligatoire	Facultatif	
<input checked="" type="checkbox"/>		<b>Plan de situation</b> (carte IGN, carte Michelin,...)
<input checked="" type="checkbox"/>		<b>Plan de masse</b> : 1/50 à 1/500 situant le projet sur l'unité foncière : <ul style="list-style-type: none"><li>- Distances du traitement par rapport à la limite de parcelle, la végétation et l'habitation,</li><li>- Pente principale du terrain ainsi que son orientation,</li><li>- Position de la voirie, des réseaux,</li><li>- Position des puits, cours d'eau, mare ou fossé,</li><li>- Position des éléments constituant le système d'assainissement.</li></ul> <i>Croquis à la main autorisé</i>
<input checked="" type="checkbox"/>		Fiche <b>test de perméabilité</b> renseignée, datée et signée
<input checked="" type="checkbox"/>		<b>Déclaration d'intention de commencement des travaux</b> signée
	<input checked="" type="checkbox"/>	Demande d'autorisation de rejet après traitement signée
	<input checked="" type="checkbox"/>	Acte notarié autorisation la servitude
	<input checked="" type="checkbox"/>	Demande de permission de voirie signée

## Test de perméabilité approximatif (obligatoire)

### À joindre impérativement au dossier de demande d'installation

Un dispositif d'assainissement non collectif, correctement conçu et dimensionné, permet un traitement efficace des eaux usées domestiques et garantit un rejet de bonne qualité dans le milieu naturel (sous-sol, ruisseau, fossé,...).

Le choix de la filière d'assainissement non collectif est de la responsabilité du pétitionnaire.  
La nature et la perméabilité du sol sont des critères de choix essentiels du mode de traitement.

L'ensemble des caractéristiques du sol doit le rendre apte à assurer le traitement et à éviter notamment toute stagnation des eaux usées prétraitées.

Pour faciliter le choix de la filière, il est indispensable de réaliser des tests de perméabilité simples. Il est conseillé d'en réaliser au moins trois sur la partie du terrain où sera implanté le dispositif d'assainissement individuel, car le sol d'une même parcelle est rarement homogène.

Ce test consiste à mesurer le temps d'infiltration de 10 litres d'eau dans une fosse de 30cm x 30cm x 50cm préalablement saturée en eau pour mettre le sol en situation climatique défavorable.

#### Pour satisfaire cette condition :

- 1) Creuser un trou de base carrée de 30 cm de côté et de 50 cm de profondeur,
- 2) Remplir le trou d'eau claire à ras bord puis attendre que la totalité de l'eau soit infiltrée (phase de saturation),
- 3) Remplir de nouveau le trou avec 10 litres d'eau claire,
- 4) Mesurer le temps nécessaire à l'infiltration complète des 10 litres et reporter le résultat ci-dessous.

Date de la mesure :     \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Indiquer le résultat obtenu ⇨

Heures :

Minutes :

Je soussigné, ..... certifie l'exactitude des résultats.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

**Ce test ne permet qu'une approche de la perméabilité des terrains pour la réalisation d'une installation d'assainissement non collectif. Le SPANC se réserve la possibilité de demander une étude de sol réalisée par un bureau d'études spécialisé à la charge du pétitionnaire.**

**De plus dans les zones sensibles (baignades, périmètre de protection des captages, etc...) une étude de sol pourra être demandée par l'ARS.**

## Déclaration d'intention de commencement des travaux (obligatoire)

Je soussigné,

Nom :	Prénom :
Adresse résidence principale :	
Code postal :	Commune :

Adresse du lieu des travaux :	
Code postal :	Commune :
N° Fixe / Mobile :	Mail :

Certifie que les travaux d'implantation du système sur ma propriété sont prévus à partir du :

\_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_

**Le contrôle (réception de travaux) sera effectué obligatoirement à tranchées ouvertes.**

Il permettra d'apprécier la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués. Par conséquent, le traitement (épandage, filtre à sable ...) ne devra pas être recouvert et tous les tampons de visite (fosse, bac à graisses, regards) devront affleurer le niveau du sol. La plaque d'identification des différents ouvrages devra être apparente.

Prévenir le SPANC avant le commencement des travaux (1 semaine minimum)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature



## Note d'information

### **RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

- Arrêtés interministériels du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, et du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif,
- Arrêté du 22 juin 2007 relative aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5,
- Décret du 28 février 2012 relatif aux corrections à apporter à la réforme des autorisations d'urbanisme.

Renseignements sur <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

### **REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF [ SPANC ]**

Disponible en téléchargement sur le site de HAUTE CORREZE COMMUNAUTE au lien suivant <https://hautecorreze.fr/services/eau-et-assainissement/>

### **REDEVANCES**

Les redevances ont été décidées et votées lors du Conseil Communautaire de Haute-Corrèze Communauté en date du 23/01/2020. La délibération n° 2020-01-02 actant les tarifs de ces redevances est disponible au même lien <https://hautecorreze.fr/services/eau-et-assainissement/>

Les contrôles réalisés par le SPANC constituent des prestations qui permettent aux usagers d'être en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'assainissement non collectif. Ces contrôles donnent lieu au paiement de redevances qui participent au financement des charges du service et son organisation.

Le montant facturé se décompose ainsi : la préparation administrative de la prise de rendez-vous, la reprise de l'historique de votre installation (dans le cadre de réhabilitations), la visite sur site (trajet + diagnostic), la rédaction/saisie de votre rapport, la validation et la transmission de votre rapport.

Ces redevances sont exigibles après l'exécution et l'envoi d'un rapport pour chacune des prestations par l'intermédiaire d'un Avis des Sommes à Payer (équivalent facture) envoyé par la Trésorerie d'Ussel par courrier postal.

Sous réserve de nouvelles évolutions, les tarifs des redevances indiqués dans la délibération mentionnée ci-dessus sont les suivants :

- Diagnostic de conception	:	115 €
- Diagnostic de bonne exécution	:	115 €
- Diagnostic de l'existant	:	115 €
- Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (périodique)	:	115 €
- Diagnostic de vente	:	125 €